

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 3 avril 2023

Révolutionner nos déplacements !

En avril, le Département lance une campagne de promotion de l'usage du vélo sur son territoire

Comme chaque année, le Département du Loiret lance une grande campagne de promotion du vélo auprès des Loirétains afin de les inciter à utiliser davantage les mobilités douces dans leur trajet du quotidien. À cette occasion, des ateliers de réparation / maintenance sont organisés durant tout le mois d'avril dans le Loiret.

Ces ateliers porteront sur la vérification et l'entretien :

- des pneumatiques (état, pression),
- du système de freinage (poignées, câbles, patins),
- du système de transmission (chaîne, pédalier, dérailleur),
- du système d'éclairage,
- de la selle / freins / vitesses,
- de marquage contre le vol.

Les dates des ateliers :

- Mercredi 5 avril de 11h à 15 h sur le parvis de l'Hôtel du Département à Orléans
- Mercredi 12 avril de 9h à 13 h sur le marché de Gien
- Vendredi 14 avril de 9h à 13 h sur le marché de Châteauneuf-sur-Loire
- Samedi 15 avril de 9h à 13h sur le marché de Pithiviers – place des halles
- Samedi 22 avril de 9h à 13h sur le marché de Montargis

Pédalez pour remporter un vélo électrique !

Mercredi 12 avril, de 10h à 15h, sur le parvis de l'Hôtel du Département, un challenge vélo sera lancé ! Les visiteurs pourront pédaler pour tenter de remporter un vélo électrique. L'objectif ? faire grimper le compteur pour atteindre les 45 km !

À propos du Schéma des mobilités dans le Loiret

Dans le cadre de son projet de mandat 2021-2028, face au contexte d'évolution majeure des pratiques de déplacement, le Département s'est fixé comme priorité d'aménager son territoire en faveur des mobilités douces. Ainsi, lors de la session de décembre 2022, l'Assemblée départementale a voté le schéma départemental de mobilité. Ce schéma de mobilité redéfinit l'organisation globale du réseau et apporte des solutions de mobilités adaptées à chaque bassin de vie du territoire. À terme, grâce au nouveau maillage prévu, **chaque usager habitera à moins de 15 km d'un pôle de mobilité**. L'ensemble des actions mises en place dans le cadre du schéma départemental permettront de réduire la dépendance à la voiture individuelle et ainsi contribuer à réduire l'empreinte carbone des déplacements à l'échelle du Département. Il contribuera à rééquilibrer les territoires en matière de déplacements. À horizon 2040, ce nouveau réseau de mobilité viendra agréger tous les outils de mobilité décarbonée et partagée.

CONTACT PRESSE

Cassandra Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandra.germain@loiret.fr